

guement réfléchi à la question. Le député d'Oshawa-Whitby aborde certes un problème dont l'importance ne saurait être minimisée et dont tous les députés, cela va de soi, doivent se préoccuper sérieusement. Mais la motion n'en est pas pour autant acceptable aux termes de l'article 26 du Règlement, qui, à mon avis, n'est pas censé s'appliquer à des circonstances comme celles dont parle le député dans sa motion. Même s'il mentionne une «flambée soudaine des prix», sa motion traite principalement d'un état de fait qui, de toute évidence, existe depuis un certain temps. A preuve les nombreuses questions posées à la Chambre depuis quelques semaines sur chacun des sujets abordés par le député. La présidence décide donc que la question ne peut être mise en délibération à ce moment-ci.

## QUESTIONS ORALES

### LES RELATIONS OUVRIÈRES

#### LA GRÈVE DE L'INCO

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je voudrais adresser une question au ministre de la Consommation et des Corporations. Vu l'interview d'hier du président de la Commission des prix et des revenus, le ministre indiquera-t-il quel ministère ou organisme du gouvernement a découragé un règlement rapide de la grève de l'Inco?

**L'hon. M. Basford (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur l'Orateur, j'ai vu l'émission dont parle l'honorable représentant, mais je ne comprends pas tout à fait le sens de sa question.

**L'hon. M. Stanfield:** Monsieur l'Orateur, ma question me semble assez claire. J'ai demandé au ministre s'il voudrait indiquer quel ministère ou organisme du gouvernement a découragé, à titre privé ou autrement, un règlement rapide de la grève de l'Inco l'été dernier.

**L'hon. M. Basford:** Monsieur l'Orateur, je voudrais vérifier la transcription de l'émission, car, autant que je sache, aucun ministère n'est intervenu comme le laisse entendre le député.

**L'hon. M. Stanfield:** Monsieur l'Orateur, le ministre indiquera-t-il si la Commission des prix et des revenus, au cours de cette grève, a établi des principes directeurs ou des limites de restriction en vue d'un règlement?

**L'hon. M. Basford:** Comme je l'ai déjà expliqué, et comme on l'a expliqué au cours de l'émission dont parle le chef de l'opposition, la Commission s'est appliquée à élaborer de concert avec ceux qui fixent les prix et les salaires dans le secteur privé une formule de restriction acceptable.

[Plus tard]

**L'hon. M. Stanfield:** Le ministre pourrait-il nous donner une réponse catégorique à la question suivante: Le gouvernement ou un de ses organismes a-t-il désapprouvé un règlement de la grève de l'INCO l'été dernier ou, plus précisément, le gouvernement ou un organisme gouvernemental a-t-il proposé des modalités précises dans le cadre desquelles la compagnie devait chercher à régler l'arrêt de travail?

**L'hon. M. Basford:** Je le répète, je vais vérifier la transcription de l'émission. Je répète aussi que je ne suis pas au courant de quelque action de ce genre de la part du gouvernement, mais, étant donné la question de l'honorable représentant, je vais vérifier ce point aussi.

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings):** Le ministre accepterait-il cette partie de la transcription et donnerait-il sa réponse tout de suite? Je vais la lui communiquer.

[Plus tard]

**L'hon. M. Basford:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Il y a un instant, le chef de l'opposition m'interrogeait et on vient de me faire parvenir une copie de la transcription de ce qu'a dit le député de Prince Edward-Hastings. Je l'en remercie beaucoup mais il me semble que ses questions ne s'appuyaient pas sur les propos de M. Young mais sur une question qui lui avait été adressée et non sur sa réponse.

**Des voix:** Oh, oh!

**L'hon. M. Hees:** Monsieur l'Orateur, le ministre ne sait-il pas que le président ne s'est pas opposé à ce que la question soit posée?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie.

**L'hon. M. Hees:** En d'autres termes, il était d'accord.

**M. l'Orateur:** Le député de Prince Edward-Hastings voudrait-il bien me prêter son concours? Il ne s'agit guère, à mon avis, d'une question de privilège et je ne crois pas qu'on devrait pousser la question plus loin. Le député aura peut-être par la suite l'occasion de poser une question supplémentaire.